

# — CO-PRODUCTION DE TERRITOIRES ET FABRIQUE URBAINE AU TOGO : ESSAI DE CONCEPTION D'UNE INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE MOYENNE

Hégra Bèdéba Kataka, Docteur en  
Aménagement de l'espace et urbanisme  
Université de Tours , UMR 7324, Cités,  
Territoire, Environnement et Sociétés  
(CITERES)

Courriel :  
bauss2012@gmail.com

## RÉSUMÉ

La ville moyenne émerge au Togo comme un enjeu central pour l'aménagement et la compétitivité territoriale. Tout d'abord, l'élargissement des périmètres de vie conduit désormais à considérer ces territoires à l'échelle des aires fonctionnelles ou des bassins de vie. Ensuite, la métropolisation interroge la place de ces villes dans le maillage de grands services publics (enseignement supérieur, R&D, santé, transports). Enfin, ces villes sont directement concernées par la question de la compétitivité économique, en particulier celle de la transformation de leur modèle industriel, longtemps demeuré à un stade artisanal. Comment favoriser, d'une part, l'ancrage de nouveaux acteurs et services, et d'autre part, consolider la position de ces territoires ? Cet article essaye de concevoir une ingénierie du développement territorial pour accompagner la mutation des activités et de l'économie dans ces territoires.

## MOTS-CLÉS

Métropolisation, ville moyenne, ingénierie territoriale, Togo.

## ABSTRACT

The medium-sized city is emerging in Togo as a central issue for spatial planning and competitiveness. First of all, the widening of the perimeters of life leads now to consider these territories on the scale of the functional areas or the basins of life. Then, the metropolisation questions the place of these cities in the network of large public services (higher education, R&D, health, transport). Finally, these cities are directly concerned by the question of economic competitiveness, in particular that of the transformation of their industrial model, which for a long time remained at an artisanal stage. How to encourage, on the one hand, the anchoring of new actors and services, and on the other hand, to consolidate the position of these territories? This article tries to conceive an engineering of the territorial development to accompany the mutation of the activities and the economy in these territories.

## KEYWORDS

Metropolisation, medium-sized city, territorial engineering, Togo.

—

## — INTRODUCTION

Dès les années 1970, les pouvoirs publics au Togo se sont appuyés sur les villes moyennes pour organiser le développement et l'aménagement du territoire (Technosynthesis S.p.A., 1981). Dans un contexte visant à réduire les déséquilibres régionaux et à mettre en place les structures de base du développement, les objectifs assignés à la promotion de ces villes consistaient à offrir un meilleur cadre de vie (logements, équipements socio-collectifs, infrastructures de réseaux) afin de contrer l'attraction exercée par la région Maritime où se trouve la capitale, Lomé, et à favoriser le développement d'activités productives (industries et services). Dans une logique qui privilégiait l'intervention publique, les villes moyennes ont alors bénéficié d'investissements variables pour la réalisation d'un ensemble d'équipements (établissements scolaire, hôpitaux, gare routière, grands commerces) et d'infrastructures (voirie, édifices publics et industriels). Une ingénierie « publique » sans précédent débouche alors sur une standardisation des équipements et des espaces publics. L'expertise territoriale se traduisait par l'application de dispositifs, de normes et de procédures essentiellement mis en œuvre par les services d'Etat (Direction centraux, direction régionaux et locaux du Plan, services techniques déconcentrés) et les bureaux d'études. Cette période correspond au temps fort de l'aménagement du territoire (AdT), caractérisé par une compétence dominante de l'Etat et des services techniques.

Entre les années 1980 et 2000, l'action de l'Etat a évolué parallèlement à une implication accrue des acteurs institutionnels et non institutionnels (partenaires multi et bilatéraux, firmes transnationales, secteur privé, ONG, société civile, etc.) dans le domaine public. Trois éléments justifient et renouvèlent ce contexte. Ceux-ci sont relatifs à (i) la stabilisation du cadre macro-économique dans un contexte de déséquilibre budgétaire ; (ii) l'amélioration de la compétitivité économique par la restructuration des sociétés d'Etat déficitaires et la privatisation des secteurs d'activités considérées comme non stratégiques ; (iii) la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la pauvreté, sans doute engendrée par la déception qu'a suscité l'application des programmes d'ajustement structurels (PAS). Cette évolution fut ensuite renforcée par deux autres processus ; (iv) la mondialisation-métropolisation qui traduit désormais l'insertion de l'économie nationale dans un environnement soumis aux aléas de la compétitivité internationale ; (v) l'adhésion à une politique commune d'aménagement du territoire communautaire<sup>1</sup> répondant aux objectifs de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui vise à promouvoir un espace communautaire

---

**1** Protocole additionnel n° II du Traité de l'UEMOA fixant les orientations majeures en matière d'aménagement du territoire communautaire.

solidaire et un marché régional compétitif.

Les différents acteurs pour hétérogènes qu'ils soient (bailleurs de fonds, firmes étrangères, secteur privé, ONG) ne privilégient pas les mêmes approches d'intervention, ni les mêmes ancrages territoriaux. Désormais, la sélection des besoins, le ciblage des territoires, la participation des bénéficiaires, le partenariat public-privé, sont mis en avant comme nouvelle norme gestionnaire. Dans l'ensemble, les mutations en cours sont marquées par une refonte des échelles administratives, une multiplication des modes régulation/gouvernance territoriale, une profusion de territoires de projets et une redistribution des compétences et missions de l'Etat à des entités locales, régionales et internationales. Ceci pose un problème d'anticipation, de coordination et d'harmonisation des politiques territoriales.

Ce contexte met en œuvre au plan théorique et pratique, la nécessité de concevoir une nouvelle ingénierie de l'action publique pour accompagner les territoires. Cette ingénierie « territoriale » (IT) pourrait être définie a priori comme l'ensemble des dispositifs allant de la mobilisation des acteurs (amont) à la définition/conception/réalisation/évaluation des projets de territoires (aval). Dans cet article, nous interrogeons la mise en place de ce dispositif à l'échelle des villes moyennes. L'approche méthodologique est issue de la revue de la littérature et d'études de cas réalisées sur le système productif de deux villes, Sokodé et Kara (Kataka, 2018). Dans la première section, nous relevons les enjeux nouveaux que posent les villes moyennes dans le contexte actuel du projet métropolitain et de la compétitivité territoriale. Dans la seconde section, nous analysons les dispositifs de soutien et d'innovation dans ces territoires. La confrontation de ces analyses permet de définir les figures de l'IT dans les villes moyennes.

## **— LA VILLE MOYENNE, UNE CATÉGORIE PORTEUSE D'ENJEUX ET DE NOUVEAUX CHOIX POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Après avoir considéré les villes moyennes comme une catégorie d'action publique, l'objectif est maintenant d'interroger leur fonction au regard du contexte territorial actuel, entre métropolisation et compétitivité territoriale. Trois enjeux renouvellent la conduite de l'action publique dans ces territoires.

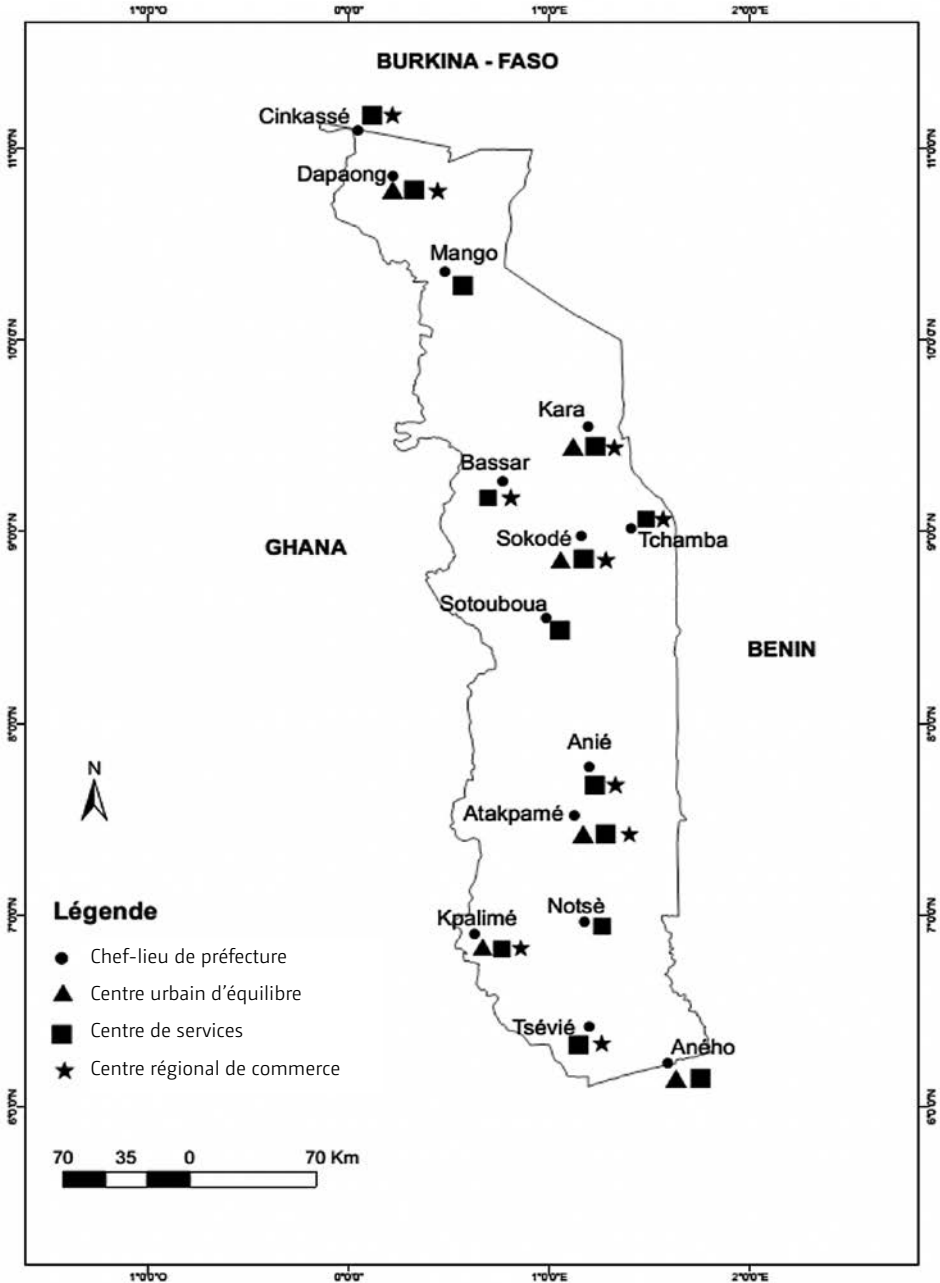
### **UNE FRAGILISATION DE LA FONCTION D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL**

L'aménagement du territoire national ne peut plus se concevoir sans prendre en compte son inscription dans l'espace communautaire (CEDEAO) et, plus largement, à l'échelle internationale. Cette prise en compte de l'environnement communautaire et international devient nécessaire pour identifier les

principaux enjeux et défis devant orienter les nouvelles politiques territoriales. Dans ce contexte, les villes moyennes jouent un rôle de premier plan à l'échelle régionale, entre le niveau des grandes villes et métropoles et le niveau inférieur de la hiérarchie spatiale.

La fonction dévolue à ces villes dans les années 1970 consistait à équilibrer le territoire national en atténuant les déséquilibres régionaux. Les villes moyennes devaient en quelque sorte permettre un accès des ressources (équipements et services) à la population sur l'ensemble du territoire (Kataka, 2018). Dans cette logique, six villes avaient été choisies pour recevoir les investissements productifs et accueillir de grands services. Il s'agissait des villes de Kpalimé, Aného, Atakpamé, Sokodé, Lama-Kara (rebaptisé plus tard Kara) et Dapaong (figure 1). Les villes moyennes ont alors été dotées d'un plan d'urbanisme et d'un statut administratif leur permettant d'exercer pleinement leur fonction territoriale. Aujourd'hui, au regard de l'évolution technologique et des dimensions prises par les échanges, mais aussi au vu des orientations visant à créer un marché communautaire et à favoriser l'intégration régionale en Afrique de l'ouest, il devient urgent de changer de politique : l'enjeu n'est plus seulement d'équilibrer le territoire national, mais d'assurer une meilleure connectivité, d'une part, avec les grandes villes et les métropoles ouest-africaines, et d'autre part, entre son système spatial (espaces ruraux et petites villes) et les différents échelles de l'activité économique, du national à l'internationale.

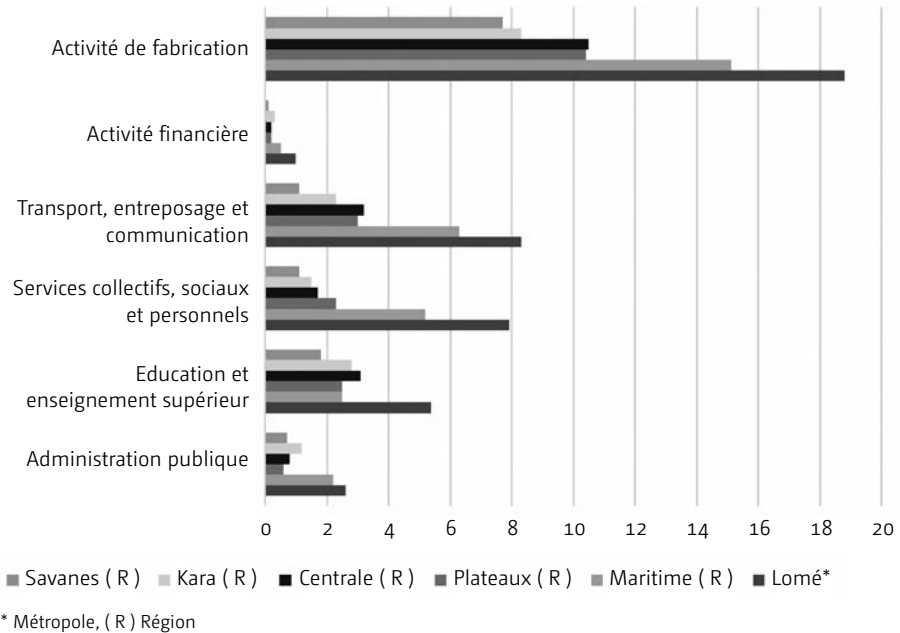
Ainsi, il ne s'agirait plus de considérer uniquement les villes qui bénéficient d'une légitimité politique, mais de prendre en compte l'ensemble des villes (ou systèmes urbains) qui remplissent des fonctions de médiation, de connexion et de réseautage entre métropoles et espace rural, entre économie productive et économie résidentielle. Les villes jouant ces fonctions peuvent être des centres urbains mononucléaires, mais aussi des constellations de villes proches, complémentaires entre-elles et entretenant des relations fonctionnelles fortes. Dès lors, pour identifier ces villes qui jouent un rôle d'intermédiation, la prise en compte d'autres critères semble nécessaire, comme le fait (i) d'assurer une fonction de centralité pour les zones rurales environnantes ; (ii) d'être un marché régional, la ville est une place de production, d'échange de biens et de services dans l'économie locale et régionale. D'autres critères pourraient bien entrer en jeu mais ces critères ont été choisis pour donner une idée des villes qui présentent un potentiel certain pour la mise en œuvre de ces politiques. Les villes concernées sont au nombre de 14 et représentent 28,7 % de la population urbaine (figure 1). Au-delà des formes de coopérations que ces villes peuvent mettre en place, une autre préoccupation est relative à la place de ces villes dans la division spatiale du travail, en particulier des fonctions métropolitaines.



**Figure 1** : Des villes assumant des fonctions d'intermédiation (source : Technosynthese, 1981; Marguerat, 1985 ; Kataka, 2018).

## UNE MARGINALISATION DANS LA DIVISION SPATIALE DES SERVICES SUPÉRIEURS

Le tournant métropolitain engendré par les politiques de libéralisation de l'économie interroge la place des villes moyennes dans le maillage des grands services (scientifique, technique et informationnelle). Cette orientation est sous-tendue par l'importance prise, depuis les décennies 1970-1980, par le développement des activités dites de services (services aux entreprises, transport, finance/assurance) et de la connaissance (enseignement supérieur, R&D) (Veltz, 2004 ; Carroué et al, 2006, p. 53). Ce renouveau contemporain des activités tertiaires s'effectue au profit des plates-formes productives, à savoir les grandes villes et métropoles, qui cumulent désormais la quasi-totalité des fonctions – économique, décisionnel, de commandement - faisant d'elles des pôles de compétitivité à vocation nationale, internationale et mondiale. Dans cette perspective, Lomé apparaît comme le fer de lance de l'économie nationale (figure 2). En effet, la capitale et sa région se détachent nettement des autres régions de l'intérieur dans tous les domaines d'activités. Parmi ceux-ci, figure en premier les activités de fabrication (18,8%), les services, transport et communication (8,3%), et les services socio-collectifs (7,9%).



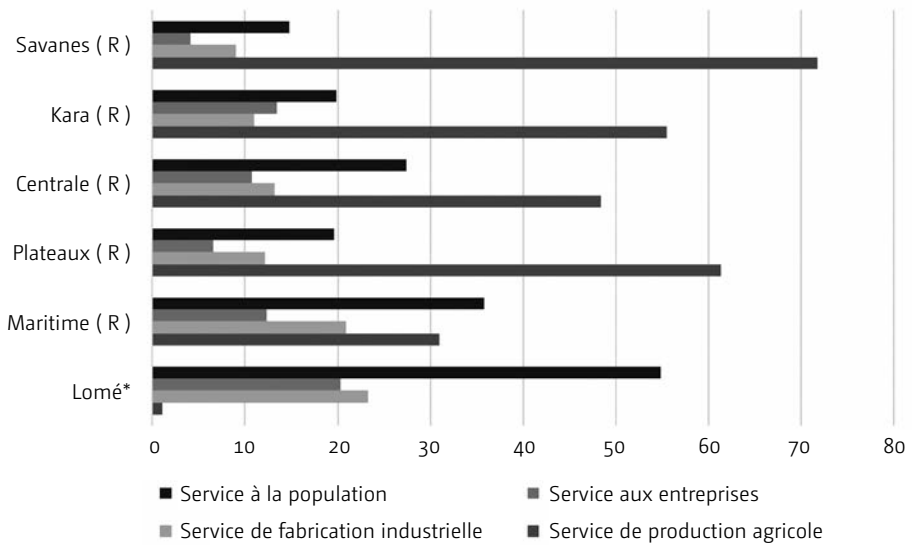
**Figure 2 :** Répartition de la population selon les activités par région (source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2015, p. 100)

Ces activités font de Lomé un important centre économique à même de tenir une place dans la division des fonctions à l'échelle de la région ouest-africaine. Dans ce nouveau cadre de fonctionnement et d'échanges, qui s'expliquerait par le dynamisme du secteur tertiaire, la place des villes moyennes reste posée. La capacité de ces territoires à exercer leur rôle de centralité fonctionnelle dans l'armature urbaine n'est plus garanti, leurs fonctions sont remises en causes. Face à la concurrence internationale, il devient nécessaire d'élargir l'offre de services et de diversifier les fonctions des villes moyennes. Ces opérations pourraient passer par un renouvellement du visage des centres-villes (quartiers d'affaire, centres commerciaux) ou par l'appel aux services supérieurs (antenne universitaire, laboratoire de recherche, plate-forme sanitaire, complexe de transport). Les stratégies au renforcement de l'attractivité future des villes moyennes, en matière résidentielle ou productive.

### **UNE PERTE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Héritières des politiques coloniales d'encadrement de l'espace et d'exploitation des ressources (Marguerat, 1978, p. 3 ; Vennetier, 1990, pp. 64-65), les villes moyennes togolaises ont gardé une fonction administrative (chef-lieu de préfecture, centre de services), à laquelle s'ajoute quelques activités primaires de production agricole et d'exploitation minière. Les quelques rares unités de transformation ont été implantées à Lomé, la capitale, seule grande ville. Les financements publics et les investissements privés ont, dès les années 1960, renforcé cette division du travail, avec des régions intérieures fournisseurs de matières premières et la capitale, assurant la liaison des produits avec l'extérieur. La figure 3 montre les quatre secteurs d'activités représentatifs du système productif. Dans les régions, structurées par les villes moyennes, la production agricole et les services à la population occupent entre 15 et 70 % des actifs. Ce type de système productif contraste avec le fort développement du secteur des services à Lomé. Quelques politiques industrielles ont toutefois été appliquées de façon inégale sur le territoire (Bassin industriel à Kara, village artisanal à Sokodé, sucrerie à Anié, textile à Datcha, huilerie dans les Plateaux), mais elles se sont soldées la plupart du temps par des échecs.





\* Métropole, ( R ) Région

**Figure 3** : Répartition de la population par secteur d'activité (source : DGSCN, 2015, p. 100).

Depuis les années 1980, face aux déficits budgétaires et à la mise en œuvre des PAS, ces politiques ont été abandonnées, accélérant la crise et le spectre de la pauvreté dans les villes moyennes et leurs régions. Dans un contexte qui ne garantit plus leur rôle de levier de l'économie régionale, la recherche de nouvelles stratégies devient un impératif partagé. Ces politiques pourraient passer par des stratégies d'intervention adaptées à chaque territoire, combinant identité économique et spécialisation fonctionnelle pour favoriser l'émergence de pôles d'activités et de systèmes productifs territorialisés (Kataka, 2018). Ce renouveau de la compétitivité économique des villes moyennes gagnerait en efficacité grâce à une meilleure collaboration entre les entreprises locales, les structures de recherche (Universités et écoles de formation), les chefferies locales et les structures d'appui.

Au regard des enjeux relevés ci-dessus, l'aménagement des villes moyennes est devenu un sujet de plus en plus problématique. Ces villes doivent non seulement consolider leur position territoriale face aux grandes villes et métropoles ; affirmer leur fonction dans la nouvelle division du travail ; et se tailler une place dans la compétitivité économique. Combiner ces différents registres relève purement d'une ingénierie territoriale.

## — À LA RECHERCHE DES DIMENSIONS DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DANS LES VILLES MOYENNES DU TOGO

L'ingénierie territoriale (IT) est une notion particulièrement floue, assez récent dans le domaine de l'aménagement de l'espace et urbanisme (Demazière, 2006). Le terme fait appel à l'ensemble des dispositifs de mobilisation, de soutien, de conception, d'exécution et d'évaluation des territoires et de leurs projets. L'usage de cette notion traduit un élargissement des professions d'ingénieur vers des métiers de territoire (conduite de projet, management, médiation, connaissance). Le concept reste toutefois difficile à définir à cause de la multiplicité des besoins et des figures territoriales. Comment définir l'IT et quelles sont les dimensions qu'elles recouvrent dans les villes moyennes ?

### L'INGÉNIERIE TERRITORIALE EST LA MOBILISATION/RÉVÉLATION DES ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Avec la crise et les mutations globales de l'économie, on assiste, suite à un processus de désengagement de l'Etat et de décentralisation redéfinition des fonctions des services, à un processus de recomposition territoriale avec l'émergence de nouveaux acteurs. Cette dynamique se caractérise par de nouvelles modalités organisationnelles, c'est-à-dire des acteurs institutionnels (Etat, région, ville, communauté urbaines, etc.) ou individuels (entreprises, groupe d'intérêt, associations, ONG), tendent à s'organiser en des ensembles plus cohérents pour générer des ressources ou capter des investissements. En effet, dans la mondialisation, la construction de ressources spécifiques à un territoire permet une différenciation durable (Colletis et Pecqueur, 1993). La ressource territoriale n'existe pas en soi ; c'est un objet intentionnellement construit qui associe des savoir-faire, des techniques, selon un processus plus ou moins long (Landel et Pecqueur, 2011, p.7). Cet objet peut l'être sur des composantes matérielles (agricoles, artisanales, industrielles, paysagères et patrimoniales) et/ou idéelles (valeur, culture, histoire). Ainsi l'intentionnalité, la mobilisation et la coopération des acteurs sont indispensables pour générer la ressource (spécifique) territoriale.

Dans ce contexte, la recherche d'une cohérence et d'une synergie des actions à l'échelle locale ou régionale conduit à l'émergence de réseaux, de territoires, reposant sur un maillage d'activités et d'acteurs. Ces acteurs ont des compétences et des objectifs qui peuvent être différents, mais partagent tous les mêmes valeurs. Ce cadre commun devient un mode de coordination qui vise à mobiliser le système d'acteurs pour accompagner le changement sur le territoire. L'IT se formalise à partir de la rencontre d'acteurs et de leur coordination autour d'un territoire. A l'échelle des villes moyennes, ce sont trois types de réseaux qui pourraient mobiliser des acteurs ou fédérer des énergies autour d'un projet de territoire :

- les communautés urbaines (aire urbaine, bassin de vie) ou les réseaux de villes, qui conduisent désormais à associer la ville moyenne à ses espaces de proximités, périphérie rurale ou petite ville rattaché au pôle urbain par les mobilités et l'urbanisation ;
- la mutualisation des infrastructures (réseau de transport et de communication, centrale électrique, etc.) et des services publics (antenne universitaire, école de formation, CHU) pour accroître les potentialités de coopération et de synergie ville-ville, ville-espace rural ;
- le développement de pôles d'activités (économiques (district industriel, district technologique, pôle d'excellence) afin de faire face à la concurrence des grandes villes, notamment de Lomé et des autres métropoles.

Les incitations à la collaboration et à des coopérations à géométrie variée débouche sur un ensemble de dispositifs, d'accords, des modèles de partenariat qui créent des territoires pertinents du point de vue politique, économique et social.

### **L'IT EST UNE COMPÉTENCE POUR CONCEVOIR, CONDUIRE ET ÉVALUER LES PROJETS DE TERRITOIRE**

Au vu des nouvelles orientations données aux territoires comme lieu de coordination du développement et des innovations, l'IT apparaît également comme une compétence à construire par le développement de métiers dédiés à l'accompagnement et à la transformation des ressources. Dans un environnement globalisé où la construction de la ressource territoriale repose de plus en plus sur des facteurs comme l'innovation et la créativité, la formalisation de ces métiers passe par la mutualisation de connaissances entre sphère scientifique, technique, économique, politique et institutionnelle. Il s'agit d'activer les capacités des agents en termes d'anticipation et de coordination, de création de réseaux, de conception et de gestion de projets, de négociation et d'arbitrage, d'accompagnement et de suivi, d'écoute et d'information (Barthe et Trognon, 2010). Il s'agit aussi de croiser réseaux et territoires, chaînes de connaissances (filières) et territoires valorisant, intelligence économique, intelligence informationnelle et intelligence spatiale. Ces réflexions positionnent les métiers de l'IT à l'interface et à l'articulation de nombreuses démarches participant à l'accompagnement et au développement territorial. Dans le cas des villes moyennes du Togo, il s'agirait simplement d'activer, d'outiller et d'opérationnaliser ces dispositifs de soutien à l'innovation et à la connaissance afin de renforcer le potentiel des territoires. Ces dispositifs pourraient prendre la forme d'agences de développement, de réseaux de valorisation et d'innovation ou de structures d'appuis dont le rôle serait de :

- renforcer les liens entre les entreprises, les centres de formation, les uni-

versités et les organismes publics, afin développer des compétences institutionnelles, organisationnelles, collectives et individuelles sur le territoire ;

- mutualiser les services et les équipements pour réduire le coût des infrastructures, et contribuer aux transferts de connaissances et de savoir-faire indispensables à la professionnalisation des entreprises locales, au développement de nouveaux métiers et filières d'emploi ;
- anticiper les mutations économiques par une meilleure optimisation des formations.

A l'heure actuelle, il n'existe que quelques structures d'appuis en charge d'accompagner l'action d'innovation dans les villes moyennes. On peut citer les Chambres de commerces et d'industrie (CCIT), les Chambres régionales des métiers (CRM). Mais ces organisations assurent essentiellement une mission syndicale.

## **L'IT EST UN CHAMP DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

La mobilisation et le développement de l'IT dans les villes moyennes se situe dans une double perspective. D'une part, la crise, le court terme conduit les villes et les régions à s'engager dans l'élaboration d'un projet territorial de développement ; c'est-à-dire, une dynamique continue d'organisation d'acteurs et de mise en forme d'idées qui accompagne les territoires. En ce sens, le territoire est une forme d'organisation inscrite dans l'espace et construite socialement par des interactions entre acteurs économiques, sociaux, institutionnels. Chaque région ou ville, dispose d'atouts particuliers qu'il convient de mieux identifier et de mobiliser. D'autre part, une recherche de nouveaux modèles de développement économique. Depuis les années 70, la mondialisation livre les pays et les régions à une concurrence accrue par le biais de la mobilité des facteurs de production, des entreprises et des investissements. Face à ces enjeux, les pays en développement doivent trouver des stratégies adaptées pour valoriser leurs ressources et conquérir des parts de marchés agricoles, industriels et de services. Dans ce contexte, l'accès aux réseaux de connaissance, la créativité et l'innovation sont un facteur clé pour la performance économique.

Face à ces enjeux, l'IT se positionne comme un domaine de recherche qui articule observation des territoires et réflexion au niveau local, régional, national par des chercheurs et des praticiens. Il ne s'agit pas seulement de produire des connaissances scientifiques sur les processus en cours (l'économie et les territoires), mais aussi de produire des connaissances pour l'action, contribuant à la conduite de ces processus (Lardon, 2010). La territorialisation étant un processus décrit comme complexe, la recherche doit en continu mobiliser

des concepts, méthodes et outils pour construire des solutions innovantes adaptées aux enjeux des territoires et aider les acteurs dans la compréhension de leur situation ainsi que dans les processus de prise de décision. Ces arguments conduisent à adopter une posture scientifique pour poser les diagnostics, tester les dispositifs et capitaliser les expériences. Dans le cas des villes moyennes du Togo, cette question pose la problématique de la collaboration entre les institutions de recherche et les entreprises au nom de la construction d'une série d'avantages territoriaux. Au stade actuel, rien ne semble montrer ce rapprochement.

## — CONCLUSION

A la lumière des analyses, on peut tenter de délimiter les dimensions de l'IT dans les villes moyennes. L'IT peut être définie au premier abord comme l'ensemble des connaissances relatives à la conception et à la maîtrise des processus (acteurs, actions, ressources) de développement territorial : elle est synonyme de co-construction de ressources (mobilisation, mise en réseaux d'acteurs, mutualisation des savoirs, capitalisation des connaissances). L'IT n'est pas le projet, mais la « machinerie », le dispositif permettant l'organisation et le fonctionnement du projet de territoire. Elle combine ainsi des activités et des compétences multiples (institutionnelle, collective, individuelles) intervenant dans le temps long du projet et contribuant à l'évolution des territoires : elle est un réseau de compétences territoriales (RCP). Enfin, pour nombre de chercheurs, la maîtrise du développement territorial nécessite la poursuite des expérimentations. Dans la dynamique actuelle de la mondialisation et du libre-échange, le développement territorial doit être pensé en articulation avec d'autres échelles. Il fait également émerger de nouveaux modes de gouvernance. Ce qui implique un renouvellement des objectifs de la recherche et de nouveaux dispositifs de formation. Finalement l'ingénierie de la ville moyenne peut se définir comme une mobilisation des acteurs autour du territoire, une compétence à conduire et évaluer des projets de territoire, mais aussi un domaine de recherche qui structure et construit des connaissances pour comprendre et anticiper le développement.

## — BIBLIOGRAPHIE

**Barthe, L. & Trognon, L. (2010).** Ingénierie territoriale : des compétences construites au service du développement des territoires. In L. Dayan, A. Joyal, et S. Lardon (éds.). *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable* (pp. 163 – 177). Paris : Harmattan.

**Carroué, L., Collet, D. & Ruiz, C. (éds.). (2006).** *La mondialisation*. Paris : Bréal

**Colletis, G. & Pecqueur, B. (1993).** Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? *RERU*, 3, 489-508.

**Demazière, C. (2006).** Ingénierie territoriale : un champ professionnel et un domaine de recherche à baliser. *Journal des PREDAT*, 5, 4-5.

**Landel, P.-A. & Pecqueur, B. (2011).** L'opérateur territorial, vecteur de changement. *48e colloque de l'ASRDLF*, Fort de France.

**Lardon, S. (2010).** Chaîne d'ingénierie territoriale : Diversité des acteurs dans la conduite d'un projet de territoire. In L. Dayan, A. Joyal, S. Lardon (éds.). *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable* (pp. 145-162). Paris : Harmattan.

**Kataka, H. B. (2018).** *Stratégie de planification et identification d'une méthode d'aménagement de la ville moyenne au Togo*. Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, France.

**Marguerat, Y. (1978).** Réflexions cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique noire. *ORSTOM*, 28.

**Marguerat, Y. (1985).** *L'armature urbaine du Togo*. Paris : ORSTOM.

**Technosynesis, S.p.A. (1981).** *Schémas directeurs et plans d'urbanisme de sept villes du Togo*. Rome.

**Veltz, P. (2004).** *L'économie d'archipel*. Paris : PUF.

**Vennetier, P. (1990).** Que faire des villes d'Afrique tropicale? ou : les problèmes d'une urbanisation galopante. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 26, 63-75.

**Woessner, R. (2013).** *Mutation des systèmes productifs. France*. Paris : Atlande.